

REPUBLICQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**LOI N°1/17 DU 29 JUI 2012 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION DES PAYS EXPORTATEURS DE PETROLE (OPEP) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE ROUTE « TRONÇON I : BUJUMBURA-NYAMITANGA », SIGNE A WASHINGTON LE 22 AVRIL 2012**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de prêt entre la République du Burundi et le Fonds de Développement International de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le financement du projet de route « Tronçon I : Bujumbura-Nyamitanga », signé à Washington le 22 avril 2012 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :** L'Accord de prêt entre la République du Burundi et le Fonds de Développement International de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le financement du projet de route « Tronçon I : Bujumbura-Nyamitanga », signé à Washington le 22 avril 2012, est ratifié.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 29 juin 2012,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,  
Pascal BARANBAGIYE.



*Handwritten signature and date:*  
29.6.2012

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**CABINET DU PRESIDENT**

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE  
L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS  
DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION DES PAYS  
EXPORTATEURS DE PETROLE (OPEP) RELATIF AU PROJET DE ROUTE  
« TRONÇON I : BUJUMBURA-NYAMITANGA », SIGNE A WASHINGTON  
LE 22 AVRIL 2012**

**Nous, Pierre NKURUNZIZA,**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt entre la République du Burundi et le Fonds de Développement International de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) pour le financement du projet de route « Tronçon I : Bujumbura-Nyamitanga », signé à Washington le 22 avril 2012 ;

L'avons approuvé et approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 29 juin 2012,

**Pierre NKURUNZIZA.**

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,**

**Pascal BARANDAGIYE.**

